

Envoi : 14/11/2017

Réception par le Préfet : 14/11/2017

Publication : 17/11/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-10-9-2

Séance du vendredi 10 novembre
2017

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

M STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-9-1 du 17 mars 2017 relative à la politique en faveur du sport,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis de la 9^{ème} Commission du 20 octobre 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue les subventions de fonctionnement suivantes :
 - 3 145 € dans le cadre de l'aide au fonctionnement des clubs sportifs tels que détaillés en annexe 1 et imputés sur le budget départemental, programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102,
 - 3 000 € de soutien aux clubs se déplaçant en compétitions internationales : 2 000 € pour le club d'échecs PHILIDOR Mulhouse et 1 000 € pour BMX Cernay. Ces crédits sont imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102 (annexe 2),
 - 26 563 € au titre du soutien au fonctionnement des Comités Départementaux non conventionnés pour 2017, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102 (annexe 3),
 - 13 900 € aux associations sportives organisatrices de manifestations sportives telles que détaillées en annexe 4 et imputées sur le budget départemental, programme E732 ligne 65-32-6574-25571-102. Ces subventions seront versées à l'issue de la manifestation au vu d'un bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation.
 - 12 000 € aux associations organisatrices de sorties « mercredi de neige » telles que détaillées en annexe 5 et imputées sur le programme E732 ligne 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737-255716-102
- Précise que l'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité